

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.119

*L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

20 NOVEMBRE 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

20 NOVEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

**ETAIENT ABSENTS** : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : **AMENAGEMENT DE LA PROMENADE OUBANGUI-CHARI  
APPEL D'OFFRES OUVERT**

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Les Services Techniques de la Ville ont, dans le cadre de la programmation des travaux 2000, élaboré un Dossier de Consultation d'Entreprises relatif à l'Aménagement de la Promenade Oubangui-Chari sur le Front de Mer. Cette opération se décompose en deux lots distincts :

LOT N° 1 : TERRASSEMENT-V.R.D.  
LOT N° 2 : ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux à exécuter ont pour objet l'aménagement complet de la promenade, la réalisation d'un réseau d'éclairage avec option sonorisation, la création d'un réseau pluvial, la pose de bordures, caniveaux et de pavés type ROYAN, la réfection des allées en béton lavé ainsi que des passages surélevés du Front de Mer.

Une procédure d'Appel d'Offres ouvert a été lancée (cf. Art. 295 à 298 du Code des Marchés Publics) le 31 août 2000, la limite de réception des offres était fixée au vendredi 06 octobre 2000. La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le mercredi 25 octobre et le mardi 31 octobre 2000 et a décidé de retenir les propositions suivantes :

LOT N° 1 : Le groupement d'entreprises PITEL/ROTRACO  
(PITEL mandataire)..pour un montant de 4.042.699,88 Frs TTC  
LOT N° 2 : Entreprise CEE.....pour un montant de 900.928,86 Frs TTC  
(base + option sonorisation)

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques
- VU l'avis de la Commission des Travaux
- VU les choix de la Commission d'Ouverture des Plis
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le projet de réalisation des travaux concernant l'Aménagement de la Promenade Oubangui-Chari
- d'approuver la procédure de consultation par Voie d'Appel d'Offres ouvert engagée par les Services Techniques pour l'aménagement de cette Promenade
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
  - . le groupement d'entreprises PITEL/ROTRACO pour un montant de 4.042.699,88 Frs TTC concernant le lot n° 1 "Terrassements - V.R.D."
  - . l'Entreprise CEE pour un montant de 900.928,86 Frs TTC concernant le lot n° 2 "Eclairage Public + option sonorisation"
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget communal 2000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 Novembre 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**